



## **CTA du 16 janvier 2017**

### **Déclaration de la FSU.**

Madame la Rectrice,

En ce premier CTA de l'année 2017, et au-delà des vœux traditionnels que nous pouvons exprimer dans cette instance, nous formulons des souhaits et des revendications devenus malheureusement presque rituels tant pour l'amélioration des conditions de travail des personnels que pour les conditions d'étude et donc de réussite de nos élèves.

Au préalable, une question : ce calendrier de rentrée fixant un comité technique le 16 janvier où les structures d'établissement sont non connues à ce jour, avec un TRM qui doit être remonté dans vos services pour le premier février, permet-il un véritable dialogue dans les établissements ? Réunir les équipes, les instances : commission permanente et conseil d'administration dans des délais aussi courts est mission impossible sauf à renvoyer au mois de juin voire juillet les discussions des répartitions alors que tout sera décidé et entériné pour le CTA de mars. Il y a des marges de progrès à réaliser en matière de dialogue social qui reste encore trop souvent un vœu pieux.

Pour le premier degré : même si cette année électorale a suspendu quelque peu les inquiétudes quant à d'éventuels retraits de postes d'enseignants dans les académies, l'incertitude institutionnalisée a des répercussions importantes pour les enseignants. Ainsi, aucune garantie de moyens n'est acquise pas même en éducation prioritaire. On y attend d'ailleurs toujours les postes infirmiers dédiés au premier degré. Les primarisations imposées, les globalisations d'effectifs, apparaissent comme de simples jeux d'écriture permettant de récupérer des postes de façon moins brutale. De plus en plus de tâches administratives sont confiées à des personnels du premier degré afin de compenser les suppressions de postes administratifs. Nous le redisons une fois de plus, la baisse des effectifs par classe demeure une priorité pour les enseignants et les familles. Un engagement sur le long terme sur cette question est seul susceptible d'apporter des réponses sur l'impact des apprentissages. Ce serait aussi une mesure concrète de prévention des risques psycho-sociaux. Si des évolutions ou des transformations sont indispensables, elles nécessitent du temps, de la réflexion et ne peuvent être une réussite si elles sont faites à marche forcée. Ainsi, au-delà des questions éthiques qui entourent le LSU, les difficultés avérées de fonctionnement, l'absence de réelle formation pour s'approprier l'outil, son caractère non adaptable aux différentes pratiques pédagogiques conduisent le SNUIPP-FSU à exiger une remise à plat de ce dispositif et, dans l'attente, un moratoire sur sa mise en place.

Pour le second degré : les priorités nationales et multiples que vous rappelez dans les documents de préparation : poursuite de la réforme du collège, formations nouvelles en lycée professionnel, dotation exceptionnelle d'emplois pour les lycées concentrant le plus de difficultés (emplois que la ministre a dû concéder suite au mouvement des collègues dans certaines académies rappelant la nécessité d'intégrer les lycées à l'éducation prioritaire), et la pression des effectifs dans les LEGT. À nouveau l'équation n'est pas simple dans une académie qui concentre difficultés démographiques, économiques, sociales et culturelles. La dotation de 27 ETP ne sera pas suffisante pour assurer ces orientations nationales et donc vous êtes amenés à transférer des emplois collègues en direction des lycées. Nous ne pouvons adhérer à cette démarche qui, par ailleurs, n'améliora pas de manière significative les taux d'encadrement en LEGT et ajoutera de la difficulté supplémentaire aux collègues. Vous savez que les tensions restent fortes dans les collèges. Le désarroi et l'épuisement professionnel des collègues sont des phénomènes en augmentation et ils nous disent qu'ils n'arrivent plus à faire correctement leur travail. Nous formulons aussi depuis de nombreuses années pour chaque rentrée un fléchissement significatif des HSA et un rééquilibrage au profit des heures

postes ; manifestement ce ne sera pas encore le cas pour la rentrée prochaine. Les heures supplémentaires quand elles ne sont pas consenties participent aussi à la dégradation des conditions de travail et, quand elles le sont, il nous semble nécessaire d'en limiter le nombre. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement dans les lycées de notre académie. Nous relevons tout de même un point positif dans cette préparation de rentrée avec les créations de 6 postes de CPE, et de 2 postes de personnels infirmiers et sociaux. Nous souhaitons, bien entendu, pouvoir donner un avis sur ces implantations d'emplois.

Pour conclure, nous souhaitons réaffirmer que nous ne pouvons nous satisfaire d'un système éducatif qui ne parvient qu'imparfaitement aujourd'hui à remplir ses missions, les inégalités scolaires perdurent, les savoirs, les valeurs, la culture qui devraient être acquis et partagés par tous les élèves ne le sont pas suffisamment. C'est sur ce terrain là que la FSU continuera à se faire entendre au risque de lasser nos interlocuteurs quels qu'ils soient.